

JEUDI 10 JUIN 2021

Situation sanitaire

La situation s'améliore avec un taux d'incidence à la baisse et une tension hospitalière moins forte.

Cette amélioration est due essentiellement à la vaccination qui reste l'enjeu principal du mois de juin. Elle doit être poursuivie et amplifiée pour éviter une nouvelle vague à l'automne.

Vaccination

Le potentiel de vaccination n'est pas utilisé à son maximum. Des doses sont disponibles.

Des créneaux de vaccination en soirée sans RDV vont être testés à Albi au parc des expositions dès ce samedi de 19 h à 22 h.

Un test sérologique pourrait prochainement être mis en place avant la vaccination pour les adultes qui le souhaitent. Ce test permet de savoir si la personne a déjà contracté le virus, si oui une seule dose de vaccin suffira. En pratique, il s'agit de tests « TROD » rapides réalisés avec une goutte de sang. Les résultats s'obtiennent en 15 à 20 minutes et indiquent si la personne testée présente ou non des anticorps.

La vaccination sera ouverte aux mineurs à partir du 15 juin. Un protocole national doit être diffusé.

Sortie du territoire

Pour voyager au sein de l'UE, les voyageurs doivent se renseigner sur les règles spécifiques qui s'appliquent à l'entrée du pays.

Pour rentrer en France depuis un pays de l'UE ou d'un pays classé en vert (ils sont peu nombreux, exemple Australie, Nouvelle Zélande, Japon), il faut ou bien être vacciné, ou bien présenter un test PCR négatif de moins de 72 h. Cette obligation concerne tous les modes de déplacements (arrivée par voie routière, ferroviaire, aérienne ou maritime).

Pour tous les pays hors UE et qui ne sont pas classés en vert, les seules entrées sur le territoire national autorisées sont liées à des motifs impérieux : les déplacements professionnels et touristiques ne sont pas des motifs impérieux.

Pour se déplacer à l'extérieur du territoire national, les personnes non vaccinées rencontreront des difficultés. Elles devront présenter un test PCR ou TAG négatif daté de moins de 72 h avant le départ.

Établissements scolaires

Le nombre de fermetures de classes diminue. Des auto-tests en grande quantité ont été mis à disposition.

Rassemblements

Jusqu'au 1^{er} juillet, ce qui est interdit sont les animations qui peuvent donner lieu à des rassemblements spontanés : exemple diffusion de match ou de musique sur les terrasses, concerts improvisés ... Seuls les événements avec un public assis, dans le respect des jauges, des mesures sanitaires et avec un contrôle des flux seront possibles.

Jusqu'au 1^{er} juillet, le respect du couvre feu doit être strict : aucune animation ou activité de loisir ne doit donner lieu à des déplacements après 23 h.

Le pass sanitaire sera demandé au moins jusqu'au 30 septembre (tous les participants à la manifestation y compris l'organisation entrent dans le décompte des 1 000 personnes).

Feux d'artifice

Dans la mesure où ce type d'animation favorise la promiscuité et un brassage important de population, il est vivement recommandé de les reporter .

FAQ jointes dont la lecture est très utile

- Frontières
- Collectivités territoriales

Prochain COLLEC **vendredi 25 juin – 11h00 - les codes restent inchangés.**

Il convient de se connecter impérativement avant le début de la réunion et d'éteindre son micro.